



Formation spécialisée santé sécurité Conditions de Travail du 16 avril 2026

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Cette réunion plénière de la Formation Spécialisée se tient dans un contexte de successions de dysfonctionnements à la DGFIP et à la DRFIP qui font régner une ambiance de désorganisation et de chaos.

Depuis quelques mois les couacs en tous genres s'enchaînent et se multiplient à un rythme et avec une gravité qui devraient pourtant nous alerter collectivement sur l'insuffisance des moyens dont notre administration dispose aujourd'hui pour effectuer ses missions comme pour assurer la sécurité et la protection de ses données.

On pourrait citer pêle-mêle :

- **une panne d'une durée et d'une ampleur inédite**, début février, sur un serveur entraînant une possible corruption des données et l'**indisponibilité de l'application Hélios** impactant lourdement le secteur public local et hospitalier.

- **une fuite massive de données sensibles** après une « cyber-attaque » sur le **fichier FICOBA** (Fichier National des Comptes Bancaires) exposant nos contribuables (1,2 millions de comptes susceptibles d'être concernés) à des risques de fraude, d'usurpation d'identité et d'arnaques ciblées...

- **les indus**, sommes que la DGFIP s'est donc mise à en réclamer brusquement la restitution (sur toute la période non couverte par la prescription : à savoir de mars 2024 à mars 2026).

Au niveau national ce sont pas moins de 1463 collègues qui seraient concerné·es (**dont 98 à la DRFIP Paris**) : majoritairement des cadres C (gardiens / concierges compris), des B mais également des retraité·es. Et la facture peut être « **salée** » puisque les montants réclamés vont de quelques centaines d'euros à 15 000 €.

- Et que dire de l'**impréparation et du lancement chaotique du dispositif de « facturation électronique »** déstabilisant des SIE déjà exsangues qui n'avaient pourtant pas vocation à prendre part à un tel projet. Heureusement la mobilisation des collègues, via des pétitions massivement signées, a permis de repousser ce projet de quelques mois.

À ceci s'ajoute, concernant cette facturation électronique, une note qui a déjà circulé dans certaines DDFIP et qui prévoit la mise à jour « manuelle » concernant les obligations déclaratives de certains dossiers, notamment ceux qui ne comportant aucune obligation déclarative TVA et qu'il conviendra de recodifier NI (non imposable) TVA au lieu de FBM (franchise en base). Le nombre de ces dossiers s'élevant à plusieurs milliers dans certaines DDFIP, nous vous laissons imaginer le travail titanesque que cela va représenter à Paris.

Pour couronner le tout, nous avons appris la suppression à Paris d'environ 175 emplois supplémentaires. En tout cas, c'est le nombre de postes supprimés que nous avons calculés par nos propres moyens car vous ne nous l'avez pas fourni, suite à la transformation du TAGERFIP en ETP.

Au niveau santé mentale, la DRFIP de Paris a sa part de souffrance et du propre aveu des RH, environ 10 % des personnels seraient dans un état psychologique préoccupant. Et ce n'est pas cette succession de couacs et dysfonctionnements en tous genres qui vont arranger les choses.

Concernant cette séance :

Solidaires Finances Publiques Paris ne saurait poursuivre cette liminaire sans regretter la baisse massive bien qu'attendue du budget de la FS de Paris. Les autorisations d'engagements passent ainsi **d'un peu plus de 310 000,00 € en 2025**, ce qui n'était déjà pas brillant **à un peu moins de 274 000,00 € en 2026** soit même pas 75,00 € par agent. Rappelons avec un brin de nostalgie que le **budget de la FS SSCT de Paris était en 2023 de 413 000,00 €**, ce n'était pourtant pas il y a si longtemps.

Le budget de la FS de Paris réussit l'exploit discutable de baisser encore plus vite que les effectifs de notre direction, jusqu'où ira-t-on ?

Compte tenu des dépenses souvent urgentes et prioritaires engagées par la FS, vous conviendrez qu'avec une somme si faible, ce sont forcément la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la DRFIP qui se dégraderont un peu plus encore.

Autre motif de mécontentement pour Solidaires Finances Publiques Paris : **l'absence du Directeur Régional par intérim** à cette séance plénière. En effet, en dépit des explications péniblement données, cette absence représente une défiance supplémentaire pour la santé, la sécurité et les conditions de travail de l'ensemble des agents de la DRFIP de Paris. Le fait que dans certaines directions de province (mais ce n'est pas le cas le plus répandu), le directeur ou la directrice ne se contente que de présider le CSAL n'est pas une justification convaincante.

Pour en finir sur ce point, Solidaires Finances Publiques rappelle que le Directeur Régional est pénalement responsable en cas d'incident grave survenu dans sa direction. Le cas échéant, il faudra qu'il s'explique lui-même sur cette fuite devant ses responsabilités.

Sur le suivi des droits d'alerte :

Solidaires Finances Publiques Paris regrette les délais de traitement de certains droits d'alertes sur lesquels nous devons nous prononcer aujourd'hui. Est-il ainsi normal qu'un droit d'alerte ouvert en 2019 soit toujours en attente, de surcroît concernant l'aménagement du poste de travail d'une collègue en situation de handicap ? Les dernières actions sur ce dossier remontent à 2024, mais est-ce que quelque chose a été fait entre 2019 et 2024 ? Pourquoi, après tout ce temps, sommes-nous toujours en attente d'une expertise médicale ?

Concernant les deux droits d'alerte dont la clôture nous est proposée, **Solidaires Finances Publiques Paris** laissera la CFDT, organisation syndicale qui en est à l'origine, absente aux précédentes séances, les défendre.

Présentation des budgets prévisionnels

La **publication tardive du budget** due à des aléas politiques largement dus à l'intransigeance d'un exécutif arc-bouté sur la défense des privilèges de quelques-uns au détriment du plus grand nombre nous impose à présent d'exécuter des dépenses dans un temps record tout en devant faire des choix parfois difficiles en raison de la baisse drastique des sommes allouées (- 52 196,00 €, soit une chute de près de 15 %!). Va-t-on demain vers un budget FS uniquement orienté vers la réponse aux préconisations médicales ?

Dans ces conditions, vous comprendrez bien que les représentants de **Solidaires Finances Publiques** à la FS du CSAL de Paris se montreront vigilants sur la nature des dépenses proposées en veillant tout particulièrement à ce qu'elles ne relèvent pas du seul ressort de la Direction locale. Tout juste accepterons-nous le principe de cofinancement

Sur le plan d'égalité femmes hommes

La promotion de l'égalité Femmes Hommes est dans l'ADN même de Solidaires Finances Publiques qui ne peut que saluer l'initiative du plan proposé par la Direction Générale pour les années 2025 à 2027 mais dont la présentation dans le cadre de cette instance, en avril 2026, arrive bien trop tardivement à notre goût.

Solidaires Finances publiques Paris craint qu'une fois encore, une fois de trop, ce plan ne soit qu'un bel exercice de communication dont les effets seront forcément mesurés.

Ainsi, les actions proposées dans le cadre de l'axe 1 « **promouvoir l'égalité professionnelle par la mixité des métiers, l'égalité salariale et des parcours professionnels** », relèvent plus de mesures de bon sens que d'une lutte ambitieuse contre les discriminations Femmes Hommes. À **Solidaires Finances Publiques Paris** nous seront particulièrement vigilants, notamment dans le cadre du dispositif de **mutations au choix** pour nos collègues de catégorie A qui risque de mettre à mal la réussite de cet objectif.

Pour l'axe 2 « **favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale** », il est noté à l'action 2.7 : développer un partenariat local avec une association spécialisée dans l'accompagnement des proches aidants... qu'en est-il sur Paris ?

L'axe 3 « **lutter contre les VSS pour entretenir un environnement de travail sûr et sain** » a bien sûr retenu toute l'attention de Solidaires Finances Publiques.

Nous vous vous rappelons ainsi que nous avons par le passé et nous continuons régulièrement à rapporter des cas de VSS dans le réseau parisien. Nous reconnaissons à la direction locale que ces violences sont traitées avec sérieux, sauf, malheureusement, **quand des chefs de service sont les auteurs de ces violences**.

Nous avons ainsi par le passé dénoncé un cadre qui a depuis été muté en grande banlieue sans que les actes qu'il avait commis ne lui aient été clairement reprochés. Aujourd'hui, à la suite de nouvelles plaintes portées au pénal, ce cadre est aujourd'hui mis en examen pour VSS. Face à cette inertie qui a duré plusieurs années, combien de victimes auraient pu être évitées si les alertes portées par l'ensemble des équipes syndicales avaient été traitées avec rigueur.

axe 4 « **sensibiliser aux enjeux de santé au travail pour toutes et tous au sein de l'environnement de travail** » :

Est-ce que 5 conférences organisées en 2025 vont vraiment faire progresser cette sensibilisation alors qu'à la DRFIP de Paris, nous n'avons qu'1,5 médecins pour assister les 3800 agents qui la composent.

Enfin concernant l'axe 5 « **renforcer l'animation et le pilotage de la politique Égalité au sein de la DGFIP** », Solidaires Finances Publiques Paris se demande si la création d'un logo permettant d'identifier les référent.es Égalité professionnelle (action 5.4) est vraiment tout ce que la Direction Générale a à nous proposer.

La délégation de Solidaires Finances Publiques Paris reviendra plus en détail sur l'ensemble de ces points tout au long de la séance d'aujourd'hui.

Merci pour votre écoute.